

LA MÉDIAPOSTE

Les changements aux dimensions de la médiaposte et aux paiements n'entreront pas en vigueur avant le 15 janvier 2018.

Il est important de bien comprendre pourquoi nous avons négocié des changements concernant la médiaposte et ce que ces changements signifient. Le but du présent bulletin n'est pas de donner des détails techniques, mais plutôt de simplement expliquer les motifs de cette décision et ce que cela représente pour les factrices et facteurs.

La croissance pour le maintien des emplois

Notre position, depuis le début des négociations, a été axée sur la croissance et l'amélioration des services existants et l'ajout de nouveaux services afin de créer et de maintenir nos emplois. La réalité est que les volumes de la poste-lettres diminuent, ce qui allonge constamment les itinéraires de factrices et facteurs. Il fallait donc ouvrir la porte à la livraison des envois de dimensions accrues afin de limiter, voire arrêter, les pertes d'emplois. Si nous avions simplement négocié des paiements additionnels, cela n'aurait fait que créer une surcharge de travail sans arrêter l'allongement des itinéraires lors des réorganisations. Nous avons donc opté pour une démarche « hybride », qui consiste à conserver des paiements tout en obtenant des allocations de temps basées sur le nombre d'envois livrés.

Allocations de temps c. paiements

Il est vrai que le paiement du produit de base de moins de 6 pouces par 12 pouces diminuera à 1,5 cent. Toutefois, tous les envois de dimensions plus grandes recevront un paiement allant de 2,5 à 7 cents l'envoi. Financièrement parlant, nous croyons que les paiements que vous recevez deviendront plus importants étant donné qu'il y aura augmentation du nombre d'envois à livrer.

Cela dit, lors des mises à jour des allocations de temps, qui seront effectuées tous les six mois, vous bénéficierez aussi des allocations de temps qui seront ajoutées aux itinéraires. À titre d'exemple, si votre itinéraire est présentement évalué à 480 minutes, et que, lors d'une mise à jour, votre itinéraire gagne 15 minutes en allocations de temps, vous serez rémunéré 15 minutes par jour, en plus de votre rémunération normale, jusqu'à la prochaine mise à jour ou la prochaine réorganisation, selon le cas, c'est-à-dire pour les prochains six (6) mois, en plus d'être rémunéré pour les prochains envois que vous livrerez. Ces 15 minutes représentent 66,50 \$ par période de paie, que vous ayez ou non de la médiaposte à livrer pendant cette période.

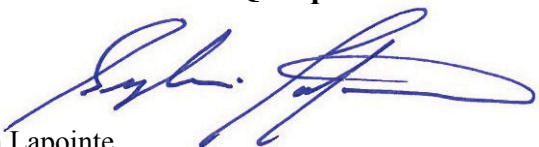
Pensons à notre avenir

Bien des membres n'aiment pas ce produit à cause de la charge de travail qu'il apporte. Tel qu'il est indiqué plus haut, c'est la principale raison pour laquelle nous devons obtenir des allocations de temps. Nous devons aussi nous assurer d'avoir la possibilité de continuer à gagner notre vie et de préserver nos emplois.

Votre avenir est maintenant entre vos mains.

**Il vous appartient de vous faire entendre et de décider
de votre avenir en exerçant votre droit de vote.**

Quelques heures de votre temps pour votre avenir!


Sylvain Lapointe
Négociateur en chef – unité urbaine


George Floresco
Négociateur en chef – unité des FFRS

scfp1979 /jl sepb 225
2015-2019/Bulletin n° 199